

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 897 du 6 septembre 1948 :

n° 897

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

6 septembre 1948

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1948

Date du numéro

30 septembre 1948

### TEXTE INTÉGRAL

Monsour Nasser, agent auxiliaire en service à la Direction du port, assurera les fonctions d'opérateur radio à la station côtière de T. S. F. de Djibouti, pendant la durée du congé de MM. Cornuat et Banabila. L'intéressé aura droit à cet effet à une indemnité égale à 7.500 francs

Signé : LIURETTE.